

Environnement et traitement des déchets

- une démarche individuelle responsable -

Depuis de nombreuses années, la prise de conscience collective de gérer cet important problème est devenu essentiel pour notre société de consommation.

Pour autant, au plan individuel, nous devons respecter les règles édictées par les instances responsables. Dans le cadre communal, il est nécessaire de rappeler ces règles :

- les conteneurs répartis sur le territoire communal sont réservés exclusivement aux déchets ménagers.
- Le SIDEFAGE (Syndicat mixte de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois - Bassin Bellegardien - Pays de Gex) met à notre disposition des conteneurs pour un tri sélectif permettant le recyclage de certains produits tels papiers, cartons, verre, emballages plastique et alu.
- Les points verts en question se situent :
 - Au pied du chef-lieu
 - A la Corbière, à l'intersection de la route de la Molière

En ce qui concerne les encombrants, de quelque nature qu'ils soient, ils doivent obligatoirement être déposés à la déchetterie, aux jours et heures d'ouverture*.

La réalisation en cours d'une nouvelle déchetterie intercommunale devrait permettre, de manière significative, la réception de déchets non acceptés dans le cadre de la structure actuelle.

A cet égard, nous pourrions apprécier, compte tenu de nos disponibilités personnelles, une accessibilité plus large, sachant que cette nouvelle structure sera ouverte cinq jours sur sept, selon des horaires à préciser.

La nouvelle déchetterie intercommunale conçue et réalisée selon les normes actuelles devrait être opérationnelle à l'automne 2003.

Une information du SIVOM permettra à chacun de connaître les règles de fonctionnement d'un service communautaire adapté aux exigences de chacun.

Sachons mettre à profit cette opportunité qui nous est offerte de contribuer individuellement à la protection de notre environnement.

** horaires d'ouverture de la déchetterie actuelle :*

lundi de 14h00 à 16h00

mardi de 9h00 à 12h00

samedi de 9h00 à 12h00 - d'avril à octobre de 16h00 à 18h00

Cette année encore, il nous semble important de rappeler ces consignes:

- **s'abstenir d'utiliser tondeuses, tronçonneuses et autres débroussailleuses le dimanche.**
- **empêcher la divagation des chiens.**

Notre chance est grande de pouvoir vivre dans notre belle commune .
Respecter son voisinage et l'environnement, n'est-ce pas une belle manière de lui montrer notre attachement et notre respect de cette qualité de vie transmise par nos Anciens et à laquelle nous aspirons tous ?